

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-696668

139524



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

3428

Société :

PAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Zizi

Robaen

Date de naissance :

26/06/56

Adresse :

12 Rue Rochel Ange Racine

Tél. :

0661 331623

Total des frais engagés : 300 + Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR CHAKIB MARRAKCHI

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des yeux

320, bd Zerkouni - Casablanca

Tél. : 0522 22 60 85 et 0522 47 57 60

Date de consultation :

Zizi

Age: 54

Scalia

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Mydriatique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

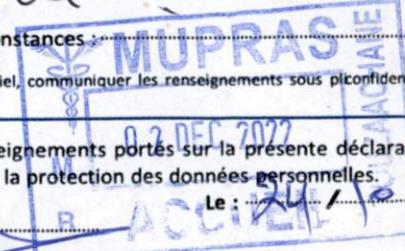
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

02 DEC 2022

Le : 02 DEC 2022

Signature de l'adhérent(e) :



ACCIDENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 OCT 2022			300	INP : A10997777 DR CHAKIB MARRAKCHI OPHTALMOLOGISTE Maladies et Chirurgie des yeux 320, bd Zerkoune - Casablanca Tél : 0522.72.60.70 Fax : 0522.72.60.70

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
364 angle Mustapha El Maoui Tél/Fax: 05 22 63 45 04 GSM: 0561 0428 09/11/22	25/10/2022	1. OPTICIEN 2. AVANTAGE MARCEAU 92400 CERGY TELE: 63 45 95 94 01 SS N°: 922612586

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PVP 75,70 DH
Distribué par COOPER PHARMA 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

ANALYSES - RADIGRAPHIES

du dialogue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412 21433552 00000000 00000000	G
D	00000000 00000000 35533411 11433553	B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Marrakchi Chahib
Ophthalmologiste

الدكتور شحيب المراكشي
اختصاص

في أمراض وجراحة العينين
خرج كلية الطب بملبورن فرنسا

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplomé de la Faculté de Médecine de Toulouse

Laser - Angiographie - Lentilles de contact
CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK

CASABLANCA, le

24 OCT 2022

Zi Li Sahar
El Bleche Loun

1 Chirurgie + S. Art
Le Juf Amoury 4 + SR
11-6

Mod'optic
364, angle Mostapha El Maâni
& Rue d'Agadir - Casablanca
Tél/Fax: 05 22 22 63 45
GSM: 0661 88 58 04
modoptic@menara.ma

Vbm (OP2 (25 - 2,50) - 1,50
062 (180° - 1,25) - 0,50
V.P2 4 + 2,50 99

320, Boulevard ZERKOUNI. 1er ET. CASABLANCA
TEL : 05.22.47.57.60 / 05.22.22.60.85 - Urgence : GSM 06.61.15.97.60
Dr CHAHIB MARRAKCHI
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerkouni - Casablanca
Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.47.57.60

2 ALERG 7 fl
yste x 3 J → tab eff
757



DR CHAKIB MARRAKCHI
OPHTALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerkouni - Casablanca
Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.47.57.60

Casablanca - Tel: 0522 20 28 67
NEDJA PHARMACEUTICALS
PHARMACIE LAHILAIMA

Mod'optic

Opticien - Optométriste

*Diplômé de l'Institut des Arts et Métiers
de Bruxelles*

Mme ZIZI SANAA

Lentilles de contact

*Lunettes de correction et solaires
Examens de la vue*

Comments on the book

FACTURE CLIENT N° : F22/1829

Date : 25/10/2022

BENEFICIAIRE

Nom et prénom : **ZIZI SANAA**

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

N° d'adhérent :

Assuré :

Régime :

Prescrit par :

Docteur :

Finess :

En date du :

Libellé	Prix facturé	Code TIPS	Base	Rembt. 60%	Compl.	Assuré
L'NOPTIC ESSILOR VARILUX X DESIGN ORMA TRANS GRIS Org 65/70 CRIZAL ROC	3600.00					3600.00
L'NOPTIC ESSILOR VARILUX X DESIGN ORMA TRANS GRIS Org 65/70 CRIZAL ROC	3600.00					3600.00
SI VISION MARIUS MOREL KOA20108 CBP03 LUXOMAROC VOGUE VO4227S 280 13 53	1600.00					1600.00
	700.00					700.00
TVA (20%) (Dh)	1583.34					
TOTAL TTC (Dh)	9500.00					9500.00
NET A PAYER par l'assuré (Dh)	9500.00					

Mentions légales

El Mekka
364, Avenue Mustapha El Maâni
& Rue d'Adjatir - Casablanca
Tel/Fax: 05 22 22 63 45
GSM: 061 88 58 04
mekepa@mekepa.com

364, MUSTAPHA EL MAANI Casablanca - Tél / Fax : 05 22 22 63 45 - GSM Magasin : 06 24 25 63 56
ICE : 001534802000007 - RC : 244594 - Taxe Professionnelle : 34201737 - IF : 41802311 - CNSS : 2286343

INPE : 095016739